

coopérons pour préserver les zones humides

## Les fonctions essentielles des zones humides :



Situées à l'interface entre les milieux terrestre et aquatique, les zones humides sont des réservoirs de vie mais également des infrastructures naturelles qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Elles constituent avant tout un des éléments importants de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Les zones humides remplissent un certain nombre de fonctions essentielles.

### Régulation des écoulements d'eau :

Les zones humides de type tourbières jouent le rôle de l'éponge. Capables d'emmagasiner de grandes quantités d'eau sur l'ensemble du bassin versant, en

période pluvieuse, elles restituent progressivement aux cours d'eau, en période sèche.

Les zones d'expansion des crues, quant à elles, jouent un rôle important dans l'atténuation des crues ; les eaux qui y sont stockées momentanément écrètent la crue en ralentissant



l'écoulement et étalant sa durée.

En agissant ainsi toutes les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluie vers les rivières situées à l'aval, et limitent les phénomènes de crues catastrophiques.

### Epuration des eaux :

Certaines zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur :

- o filtre physique : elles favorisent les dépôts de sédiments, le piégeage d'éléments toxiques tels que les métaux lourds, la rétention des matières en suspension...
- o filtre biologique : elles sont le siège privilégié de phénomènes d'absorption et de stockage par les végétaux

des substances indésirables ou polluantes tels que les nitrates (dénitrication) et les phosphates à l'origine de l'eutrophisation des milieux aquatiques.

### Recharge des nappes phréatiques :

Les zones humides qui ont un lien direct avec la nappe d'eau, sont le siège d'intenses échanges avec les eaux souterraines. Elles contribuent ainsi à l'alimentation en eau des nappes phréatiques

En ces temps de changements climatiques, et de développement de phénomènes de plus en plus imprévisibles, il devient essentiel de maintenir ces fonctions essentielles des zones humides.

## L'EXPERIENCE D'UN ADHERENT

### La fédération départementale de chasse du Tarn

La fédération de chasse du Tarn a fait appel aux services du Réseau SAGNE en cours d'année pour trouver des solutions de gestion durable de deux zones humides dont elle est propriétaire. Ces deux sites ont une surface totale de 1,56 ha et sont tous deux situés sur la commune de Puylaurens dans le Tarn.

L'un de ces sites est une prairie humide qui aurait tendance à s'assécher. Elle a été acquise il y a quelques temps au titre des mesures compensatoires (déviation de Puylaurens).

La seconde zone humide est plus variée. Elle est composée d'une prairie humide et de deux boisements, différents :

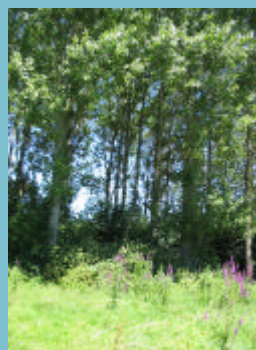
- une peupleraie récente qui devrait faire l'objet d'une exploitation en fin d'année,
- une ancienne peupleraie, en cours d'évolution spontanée. Acquis suite à l'exploitation de bois il y a près de 20 ans, elle évolue aujourd'hui vers une frênaie.

Les mesures de gestion proposées permettront d'améliorer ou de retrouver des milieux naturels humides.

- **la prairie** : quelques travaux d'aménagements permettront de remettre en eau la prairie qui redeviendra ainsi une zone d'expansion des crues. Ce site qui n'a pas aujourd'hui grande valeur patrimoniale, retrouvera son rôle de

régulateur des écoulements d'eau et permettra l'expression d'une plus grande biodiversité.

### Les boisements :



l'élimination des peupliers clones présents dans la frênaie, et l'élimination des souches de peupliers après exploitations des arbres, permettra l'évolution naturelle du site vers un bois humide plus riche et plus intéressant pour la biodiversité. Dans la prairie voisine, la fauche sera poursuivie.

Des études complémentaires seront conduites pour bien comprendre le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des sites afin d'orienter la gestion vers des habitats plus typiques ou plus riches.

PRATIQUE DE GESTION

## Zones humides et Collectivités territoriales

Le programme Réseau SAGNE vise à accompagner tout gestionnaire de sites, public ou privé, dans ses pratiques de gestion durable des zones humides. Il s'adresse plus particulièrement aux gestionnaires directs de sites, mais peut également accompagner les collectivités territoriales engagées dans une politique volontariste en faveur des zones humides, ou tout simplement confrontées à une problématique zone humide dans le cadre d'un aménagement.

Le Réseau SAGNE se veut toujours des plus pragmatiques, donc à l'écoute des problèmes rencontrés par les collectivités et soucieux de répondre au plus juste des besoins exprimés.

**Expertises, visites conseil, formation, réunions de sensibilisation...**, sont autant d'outils que le Réseau SAGNE utilise en fonction de la demande des élus et des territoires.

Par exemple, une commune qui souhaite réaliser un aménagement public, peut être confrontée sur le terrain à la présence d'une zone humide. Comment faire ? Est-ce que le site est réellement une zone humide ? Est-ce que l'aménagement engendre des modifications suffisantes pour tomber sous le coup de la loi sur l'eau ? Faut-il faire des études complémentaires ? Faut-il chercher une alternative ?

Le Réseau SAGNE peut apporter à cette commune une **expertise rapide et gratuite** du site pour identifier s'il s'agit bien d'une zone humide, si l'aménagement va nécessiter une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et pour définir le type d'études complémentaires nécessaires s'il y a lieu. Le Réseau SAGNE pourra également proposer une alternative permettant de concilier la réalisation du projet et le maintien de la zone humide.

L'objectif dans le cas présent est bien de porter à la connaissance de la collectivité les éléments qui lui permettront de prendre la plus juste décision. Par l'expertise, on peut sortir rapidement de situation de blocage et accompagner la collectivité dans sa décision d'aménagement.

Autre exemple : une commune souhaite réviser son PLU et ne dispose d'aucune connaissance sur la localisation de zones humides sur son territoire. Le Réseau SAGNE peut gratuitement lui apporter toute la connaissance dont il dispose sur les zones humides de ce territoire et l'accompagner dans le travail d'inventaire complémentaire si nécessaire, de manière à permettre, grâce au PLU, la non constructibilité de ces zones.

Là encore il s'agit d'accompagner les collectivités dans les décisions qu'elles sont amenées à prendre et pour lesquelles elles ne

disposent pas toujours en interne des compétences requises.

L'objectif est bien entendu de porter à la connaissance des collectivités la présence de zones humides et l'enjeu de leur préservation, afin d'éviter des destructions souvent dues à un manque d'informations.



ACTUALITÉS DU RÉSEAU

## L'Ecole des Sagnes 2008 : Les zones humides, à votre service !



Rhizobiôme organise le **12 février 2008**, au lycée agricole de Touscayrats, (Verdalle - Tarn), la seconde édition de « **L'Ecole des Sagnes** », rendez-vous annuel du Réseau SAGNE Midi-Pyrénées - Tarn.

Ce rendez-vous permet à tous, gestionnaires, techniciens, élus, scientifiques, citoyens, ... de se retrouver pour parler des zones humides ; l'occasion également de montrer et de valoriser les expériences des gestionnaires qui s'engagent dans une démarche de

gestion durable, au profit de la collectivité. Cette journée se veut à la fois conviviale et utile à tous les acteurs engagés pour la conservation des zones humides.

Le thème choisi cette année : « **Les zones humides à votre service !** », histoire de comprendre combien les zones humides sont utiles à la collectivité.

La journée se déroulera en 2 temps :

**La matinée :**

Réservée aux adhérents du Réseau SAGNE ainsi qu'aux partenaires financiers de ce programme, elle sera consacrée au bilan des actions menées en 2007.

**L'après-midi :**

Séance plénière ouverte à tous. Un invité de marque animera la table ronde : **Denis Cheissoux**, animateur de l'émission radio « CO<sup>2</sup> Mon amour » sur France Inter. Autour de cette table, plusieurs spécialistes présenteront les différents services que rendent les zones humides à la collectivité.

Le Conseil Général du Tarn présentera le pôle départemental zones humides, outil de coordination des actions en faveur des zones humides du Tarn.

**Frédéric DENHEZ**, journaliste scientifique donnera en soirée une conférence sur le thème « **La nature, combien ça coûte ?** »



Programme et bulletin d'inscription sur : [www.rhizobiome.coop](http://www.rhizobiome.coop)

**N'oubliez pas de vous inscrire avant le 15 janvier 2008**

*Heureuses fêtes de fin d'année à tous*

Lettre d'information diffusée par la poste aux adhérents et par courriel à 250 partenaires du réseau SAGNE

Rédaction : Scop SAGNE  
Maître d'ouvrage : Rhizobiôme  
Avec le soutien de :



**Contact :**

Rhizobiôme  
Céline THOMAS  
**05 63 73 09 26**  
contact@rhizobiome.coop  
reseausagne.rhizobiome.coop